Matières colorantes dans l'alimentation humaine

1985/0043(COD) - 02/05/1989 - Proposition législative modifiée

La CCE, sur demande du PE, inclu dans sa proposition modifiée l'utilisation de l'additif alimentaire érythrosine dans la pulpe de cerise. En outre, la directive 89/107, concernant les additifs alimentaires, déléguant à la CCE la faculté de déterminer les critères de pureté pour les additifs alimentaires, lesdits critères sont retirés de la présente proposition.